



ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE CULTURELLE SPORTIVE ET DE LOISIRS DES PERSONNELS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES YVELINES

COMPTE.RENDU

DE LA REUNION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

vendredi 23 janvier 2004

LEGTA de Saint Germain en Lay

Etaient présents :

Lucien CASTELLO
Claudie DELAGE
Sylvie DURVIS
Andrée FABRE
Sylvie GUILLOCHER
Danièle HUET
Karine GRELLAUD
Christine LEBOEUF
Lydie MAZAS
Patricia PERON
Joëlle RENOIR
Gérard RICHARD

Sébastien LEROY représentant de la DDAF 78

Excusés :

Christine BOURGET
Joëlle GUILLAUME

Ordre du jour :

1/ Approbation du compte-rendu du CA précédent.

2/ Bilan des activités passées.

3/ Préparation des activités à venir, notamment le buffet du 7 février prochain à l'ENSP.

4/ Bilan financier.

5/ Questions diverses.

La séance est ouverte par la présidente, Joëlle Renoir à 10 H 15.

Un tour de table est effectué, afin de permettre aux membres du Conseil d'Administration de se présenter.

Grâce à l'achat d'un appareil photo numérique en décembre, l'ADSMA a pu présenter en images et sur son site, un aperçu de la sortie aux marchés de Noël à Metz, au Luxembourg et à Trèves.

Lucien Castello prend en photo chaque membre pour la mise à jour du site : www.adsma78.com

1. Approbation du compte-rendu du CA précédent.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 20 octobre 2003 est approuvé.

2. Bilan des activités passées.

Marchés de Noël : les 6 et 7 décembre 2003

Un couple d'agents n'a pu participer à l'activité pour raisons médicales. Le voyageur FAIRPLAY nous a remboursé la moitié de la somme engagée. Le complément sera pris en charge directement par l'assurance.

Les derniers chèques concernant l'activité vont être débités.

3. Préparation des activités à venir.

La soirée annuelle du 7 février 2004.

Un débat s'engage sur l'opportunité de continuer cette activité qui ne semble pas satisfaire la majeure partie des adhérents et qui implique aux membres du CA une mobilisation et une disponibilité à cette occasion.

Sur les 20 personnes inscrites aujourd'hui, 9 sont des membres du CA qui se sentent plus ou moins obligés d'y assister pour la mise en place de la soirée.

Le prix de revient d'une telle soirée n'étant pas sans conséquences financières sur le budget de l'ADSMA, il est convenu dans un premier temps, d'annuler la prestation du Disc jockey (410.25 euros) ainsi que la visite du potager du roi qui nous serait facturée 72 euros.

Pour le moment, le projet de buffet-traiteur à 18.50 euros TTC par personne est conservé. Si l'activité devait être maintenue, une solution moins onéreuse serait adoptée pour l'animation musicale.

Il est décidé de maintenir la soirée jusqu'à vendredi prochain : si le nombre de participants, autre que membres du CA, n'atteint pas 30 personnes, l'activité sera annulée.

Patricia PERON s'étonne de la facturation, faite à l'ADSMA par l'ENSP, pour la visite du potager du roi : il semble souhaitable qu'une gratuité soit appliquée par les organismes de notre ministère envers notre association. Le CA approuve cette remarque. Joëlle RENOIR lui répond qu'il s'agit, dans ce cas précis, d'un conférencier extérieur qu'il faut rémunérer.

Voyage à Vienne à la Pentecôte 2004

Le CA décide de reporter ce voyage à 2006 ; en effet, le montant demandé à chaque participant serait trop élevé. Afin de réaliser ce projet en ne demandant pas plus de 100 euros par personne, il est décidé d'effectuer au titre de 2004, une provision de 5 000 euros sur le budget, somme qui permettra une plus grande prise en charge de l'ADSMA78.

Une demande de subvention a été faite à l'ASMA Nationale pour un week-end en Bourgogne. Christine Leboeuf, originaire de cette région, propose de s'occuper du programme. Cette sortie viendrait se substituer au voyage à Vienne pour cette année.

Le séjour s'articulerait entre les visites de Mâcon et de Beaune (hospice de Beaune, caves, visite de Mâcon). Une étude va être faite pour choisir le moyen de transport le plus adapté : car, train..

Il est rappelé que le montant de la subvention exceptionnelle est de 1 500 euros par an non cumulable. Suite à la réclamation des présidents des ADSMA, le montant maximum journalier demandé aux agents passe de 10 à 20 euros.

La commission qui étudie notre dossier se réunit le 27 janvier.r.

Coupe de pétanque les 5 et 6 juin 2004

Il est convenu avec Monsieur Le Pierres que celui-ci prendra dorénavant en charge l'achat des produits régionaux, et qu'il devra nous faire parvenir un compte-rendu ainsi que des photos de cette activité sportive.

Les sorties de fin d'année seront étudiées lors du CA de juin. Chaque membre est invité à y réfléchir et à se documenter sur le sujet. (Noël enfant, Noël adulte et comédie musicale)

Oncle Vania et Amélia au théâtre de Saint Quentin en Yvelines : des options ont été posées.

Projet de week-end en baie de Somme en octobre, avec visites de l'hortillonnage à Amiens et du parc ornithologique.

Billetterie

Cinéma UGC : prix coûtant 6.20 euros seront vendus 5 euros. Il en sera de même pour Gaumont et Pathé. (prix coûtant 6.30 euros). Aucun quota n'est fixé.

Les billets de cinéma de Becker à Plaisir ont augmenté de 0.40 cents. Ils sont dorénavant vendus 4.50 euros.

4. Questions diverses.

Une personne de la DDSV a demandé une avance sur salaire de 1 038.54 euros. Elle a transmis des chèques en contrepartie.

Calendrier des réunions :

mardi 3 février 2004 : réunion de bureau à la ENSP

vendredi 11 juin 2004 : conseil d'administration au CEZ de Rambouillet

Joëlle RENOIR, Présidente clôture la séance vers 12 h 30.

Après le déjeuner, les membres du bureau se sont retrouvés pour mettre en ligne de nouvelles photos illustrant la sortie de fin d'année aux marchés de Noël et rédiger les légendes pour les accompagner. Fin de la réunion 14h30.